

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, tenue au centre communautaire, 520, chemin Déziel, lundi, le troisième jour du mois de février deux mille vingt (3 février 2020), à laquelle sont présents, madame Josée Magny, mairesse, monsieur Michel Langlois, conseiller, monsieur Renald Grenier, conseiller, monsieur Pierre Bertrand, conseiller, monsieur Louis Tremblay, conseiller, monsieur Daniel Gagnon, conseiller, monsieur André Bordeleau, conseiller, formant quorum.

**Avis de motion et dépôt d'un projet de Règlement 2020-02 relatif à la modification du Règlement numéro 2018-04 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et établissant ses règles de fonctionnement, portant sur la modification de certaines dispositions réglementaires.**

**2020-02-029**

**Avis de motion** est par la présente donné et le projet de règlement est déposé par André Bordeleau, conseiller, qu'à une séance subséquente de ce Conseil sera pris en considération pour adoption le Règlement 2020-02 ayant pour but de modifier le règlement numéro 2018-04 constituant le Comité consultatif d'urbanisme et établissant ses règles de fonctionnement afin de :

- Enlever une disposition en lien avec le mandat du CCU;
- Ajouter une précision au niveau du poste de secrétaire;
- Modifier une disposition au niveau de la fréquence des rencontres;
- Modifier une définition.

**ADOPTÉE**



Signé : / Josée Magny  
Mairesse



/ Valérie Bergeron, CPA, CA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie certifiée conforme du livre des minutes de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc.

Donnée ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2020

En foi de quoi j'ai signé ;



/ Johanne Lahaie  
Directrice générale adjointe